Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 28 (1981)

Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

émanations malodorantes, les locaux sont raccordés à l'air d'évacuation.

Il faut être conscient que l'ensemble des odeurs produites par les occupants de l'abri ne sera pas forcément parfumé à l'essence de roses!

Espace vital

L'espace de 1 m² prévu par personne est amplement suffisant pour un sé-jour de longue durée. Il doit être judicieusement réparti, en zones de distractions et de repos. Les possibilités de sommeil et de détente doivent absolument être garanties, pour la santé physique et psychique des occupants. Lecture et jeux de société constituent les principales distractions.

Besoins psychologiques

Comment rendre possible la vie dans les abris?

J'avoue qu'il est malaisé d'aborder ce chapitre avec toute la rigueur de mise en l'occurrence car, il faut bien le dire, l'expérience nous fait cruellement défaut... Efforçons-nous donc d'imaginer un scénario et d'en analyser, si possible, les aspects principaux. Choisissons un abri de capacité moyenne, environ 50 places, dans lequel se trouvent assemblés des hommes, des femmes, des enfants, des bébés, des vieillards, des infirmes et des malades, tous condamnés à vivre ensemble. Comment supporter ce huis clos durant un séjour prolongé? Au début, on s'organise, on se mesure, on se sonde. On se découvre les qualités d'un chef, d'un animateur, voire des talents d'organisateur.

On fait l'inventaire des ressources mises en commun. Le chef de l'abri organise et désigne les corvées, les tours de veille ou de repos. On améliore, dans la mesure du possible, les conditions de confort et l'aspect de ce cadre de vie insolite.

Jusqu'ici il y a peu ou pas de problèmes. Malheureusement, notre champ d'activité est très réduit. Peu à peu s'installent l'oisiveté, l'inaction, l'ennui; la réflexion constructive du début devient progressivement négative, désabusée, critique, irritante...

Supporter son voisin devient une performance quasi «surhumaine». A tout prix, il faut maintenir le moral des occupants. Organiser les loisirs - donner des responsabilités - s'occuper de son prochain - de son enfant - des malades.

Dès qu'une attaque est déclenchée, la notion de sécurité et de confort diminue sensiblement à l'intérieur de l'abri. Il s'agit d'un sentiment d'aversion que l'on ressent quand tout est détruit aux alentours, lorsque les incendies font rage et que les attaques se succèdent sans trêve.

La peur s'installe progressivement.

Dans ces conditions difficiles, elle doit être considérée comme un phénomène normal et naturel, mais elle peut être vaincue par une information appropriée. La peur de l'inconnu engendre la panique et l'on entend souvent dire que celle-ci compromettrait les chances de survie dans les abris, et particulièrement dans les grands abris. On ne connaît pas d'exemple de vraies paniques qui se sont produites dans des abris durant la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle, il est vrai, le problème du séjour de longue durée ne s'est jamais posé.

Information

Grâce à la radio, dont l'antenne de fortune capte les ondes à l'extérieur de l'abri, les occupants ne sont pas coupés de tout contact et reçoivent des informations et des directives d'intérêt général.

Le service de transmission local a heureusement «bricolé» un émetteur de radio-amateur, ce qui permet à l'Etat-major local de la protection civile d'entretenir le moral des «naufragés».

Conclusion

Malgré ces sombres considérations, l'espérance doit subsister, car l'expérience a montré qu'en cas de crise ou de conflit, la population est capable de réaliser des performances considérées comme irréalisables en temps normal. L'occupation de longue durée des abris peut être couronnée de succès movennant certaines conditions:

1. Un organe directeur est désigné ou élu pour chaque abri.

Celui-ci désigne les tâches et les corvées pour chaque occupant.

Il assure leur distraction.

Il maintient l'ordre et la discipline. Il insiste sur la valeur de la vie et de la survie de chacun.

2. L'occupation des abris doit être planifiée et exercée

La cellule familiale doit y être maintenue ainsi que les communautés naturelles.

- 3. L'information de la population vivant dans les abris doit être garantie quelle que soit la situation.
- 4. Les réserves de vivres et de médicaments en quantité suffisante doivent être constituées en temps de paix déjà par chaque ménage.

La protection de la population nous concerne tous bien que, dans cette organisation de défense nationale, la protection civile ait une tâche d'une importance primordiale à remplir.



Auswahl aus unserem Lieferprogramm: Transportgeräte, Hebezeuge und Zubehör

Eigen-COM()RGA vertretungen fabrikation

COMORGA AG

8041 ZÜRICH

General-

Leimbachstrasse 153 Telefon 01 45 18 41

Zahlreiche weitere Modelle lieferbar: Verlangen Sie Unterlagen









